



Flicage au travail par l'employeur, commérages

Par **cat88**, le **14/03/2013** à **15:08**

Bonjour,

Je suis en situation conflictuelle avec mon entreprise car j'ai été convoquée par ma direction parce qu'une collègue s'est plaint de moi (je lui ai dit maladroitement que ses résultats n'étaient pas super et qu'elle avait de la chance d'être encore là mais mon intention et le contexte n'étaient pas mauvais: elle ne m'a rien dit sur le moment, j'ai été maladroite sans intention de nuire). Dès le début de la convocation on m'a très mal parlé et accusé de fait comme si on était à l'école.

Je me suis défendue et expliquée.

Cette entreprise ne cesse de convoquer les gens dès lors qu'une rumeur se fait entendre ou une question posée sur une fiche de paie à un collègue etc.

Cela a nuit à mon travail en plus d'un arrêt maladie et après moult convocations j'ai demandé une rupture conventionnelle au départ acceptée oralement.

J'ai été assistée ce qui a fortement déplu mais pas avoué.

Le jour où j'ai dit que je me ferais assistée, rupture annulée.

Lors de l'entretien on m'a dit que c'était parce que j'étais brillante qu'on ne pouvait me laisser partir et qu'on attendait encore 15j.

Dès le début de mon entrée dans cette entreprise on m'a posé des questions sur des collègues, et déconseillé de m'entretenir avec l'une d'entre elle.

Aujourd'hui j'apprends qu'une de mes collègues a été convoquée pour baisse de résultats.

Celle-ci me rapporte qu'ils ont posé des questions sur moi et un collègue pour savoir si on disait du mal de l'entreprise.

Bref, je me demande si un employeur a droit de faire autant d'intrigues, et de posé des questions sur les uns et les autres?

A-t-il droit sur une rumeur ou un rapportage d'accuser une personne sans preuves de critiquer

sa hiérarchie?